

“*opinionway*”

*The innovative research company*



## L'IMAGE DU SECTEUR DES SEMENCES

20 novembre 2009

### *Analyse des résultats-clés de l'étude OpinionWay*

**Contact GNIS**

François Burgaud  
Directeur des relations extérieures  
francois.burgaud@gnis.fr

**Relations presse du GNIS**

Anne Rein - STRATEGIES & IMAGE  
01 45 88 79 73  
anne.rein@strategiesimage.com

## LA MÉTHODOLOGIE

- Échantillon de 2039 personnes représentatif de la population française de 18 ans et plus
- Mode d'interrogation : mixte pondéré en ligne sur système Cawi (Computer Assisted Web Interview) et par téléphone sur système Cati (Computer Assisted Telephone Interview)
- Dates de terrain : 15 au 28 avril 2009

## POURQUOI UNE ETUDE D'IMAGE...AUJOURD'HUI ?

### PRENDRE LA MESURE D'UNE SOCIÉTÉ QUI CONNAÎT DES BOULEVERSEMENTS PROFONDS

- La montée en puissance des enjeux de développement durable au sein de la société
  - ❖ Triple dynamique écologique, sociale et économique
  - ❖ Enjeux de transparence, de traçabilité, de confiance
  - ❖ Exigences renouvelées en termes de qualité et de sécurité
- Un secteur agricole sous tension : dans son fonctionnement et dans la relation qu'il entretient avec la puissance publique nationale et européenne
- L'accélération des innovations technologiques en général et de la recherche appliquée dans le secteur des semences
- La globalisation de l'économie, l'accélération des échanges, redéfinition des rapports Nord-Sud, etc

 **Dans un contexte sociétal en pleine évolution, le GNIS a voulu appréhender l'opinion du grand public sur le secteur des semences et sa perception des enjeux liés à l'agriculture durable et à l'alimentation**

## UNE FILIERE RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

### UN MARCHÉ PRIVÉ SOUS CONTRÔLE PUBLIC : LES FRANÇAIS EXPRIMENT LEUR CONFIANCE DANS LA FAÇON DONT L'ÉTAT ORGANISE LA FILIÈRE SEMENCES À TRAVERS LA RÉGLEMENTATION

- **Près des deux tiers des Français (62%) accordent leur confiance aux experts commissionnés par l'État**
- **La grande majorité des Français (80%) pense que l'État doit réglementer le marché des semences**

- Le **SOC**, le service officiel de contrôle et de certification est l'organe technique du GNIS auquel l'État a délégué ses missions de service public dans le domaine du contrôle de la qualité et de la certification des semences
- le **Geves** est chargé de faire passer des tests aux nouvelles variétés, qui détermineront leur inscription ou pas par le Ministère de l'agriculture
- Le GNIS représente la filière semences et agit pour le bon fonctionnement de la filière et de son marché : de la production à la commercialisation

## DES MISSIONS EN PHASE AVEC LES ATTENTES DE L'OPINION

LES ENJEUX AUXQUELS RÉPONDENT LE TRAVAIL DES SEMENCIERS SONT EN LIGNE AVEC LES PRIORITÉS DES FRANÇAIS. POURTANT, LE RÔLE ACTIF DES SEMENCIERS N'EST PAS PERÇU

- **Une majorité (56%)** de Français estime que la priorité de la recherche variétale devrait être la moindre consommation d'engrais et de pesticides
- **78%** de la population considère que si l'on ne fait pas de progrès on ne pourra sans doute pas nourrir la planète d'ici 50 ans
- **Seuls 1%** des Français désignent les semences et les progrès associés comme solution au défi alimentaire mondial

- La recherche variétale permet de créer des variétés qui développent des résistances aux maladies et aux insectes et qui demandent donc moins de produits phytosanitaires.
  - ❖ Ex : 1/5 des surfaces de blé en France sont des variétés modernes « rustiques », c'est-à-dire qu'elles ont la faculté d'avoir de bons rendements en conditions extensives, sans apport ou avec apport modéré de pesticides et d'engrais azotés
- La loi Grenelle I prévoit de privilégier l'inscription au catalogue de variétés nécessitant moins d'intrants de synthèse

## LE CATALOGUE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

### PERCEPTIONS MIXTES SUR LE CATALOGUE : L'OUTIL EST VALORISÉ MAIS TOUTES SES DIMENSIONS NE SONT PAS APPRÉHENDÉES

- **Près de deux Français sur trois (64%)** trouvent positif que les semences non répertoriées dans le catalogue soient interdites à la vente. La fonction première du catalogue est ainsi légitimée dans son principe.
- Pourtant, **une majorité (62%)** pense que son existence est un frein à la biodiversité. L'ensemble des finalités de l'inscription ne sont pas perçues

- **Répertorier toutes les variétés autorisées à être commercialisées**  
500 nouvelles variétés inscrites chaque année. Plus de 4000 variétés d'espèces agricoles et plus de 2500 variétés d'espèces potagères répertoriées
- **Garantir la traçabilité**  
L'inscription répond à un processus rigoureux dans l'intérêt du consommateur (2 à 3 ans en moyenne)
- **Faciliter l'accès au choix**  
Le nombre de variétés commercialisées a augmenté de façon significative au cours des dernières années. Par ex: quasi-doublement des variétés de blé tendre entre 1995 et 2007
- **Agir pour la biodiversité**  
**Préservation des variétés anciennes**, inscrites dans une liste annexe selon des critères plus souples que pour le catalogue général ; **Enrichissement de la diversité** par la création de nouvelles variétés à partir des anciennes

## LE DYNAMISME INTERNATIONAL DE LA FILIÈRE EST SOUS-ESTIMÉ

### LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DES SEMENCIERS FRANÇAIS NE TROUVE PAS D'ÉCHO SUR LA SCÈNE NATIONALE

- L'importance de la filière dans le système international des échanges commerciaux n'est **jamais spontanément** mentionnée
- Les Français n'expriment spontanément **aucune connaissance** du rôle que jouent les acteurs de la filière dans le cadre de l'aide au développement et de la coopération internationale

- La France est le **1<sup>er</sup> producteur de semences** en Europe et le **2<sup>e</sup> exportateur mondial**
- Le chiffre d'affaires du secteur est de **2,3 Mds€**
- Une balance commerciale excédentaire de **397 M€** pour un chiffre d'affaires à l'export de **897 M€**
- De nombreuses actions d'**aide au développement** (Turquie, Ukraine, Afghanistan...)
  - ❖ Par ex : 500 tonnes de semences de 3 variétés de blé françaises inscrites au catalogue afghan ont envoyées par le GNIS avec le soutien financier de l'État français pour servir aux multiplications locales
- Les semenciers français sont les premiers acteurs privés à avoir mis à disposition de la Communauté internationale leurs collections au sein du Système multilatéral dans le cadre du **Traité multilatéral sur les ressources phyto-génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture** (Tunis, Juin 2009)

## UNE IMAGE EN DECALAGE AVEC LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE

### LES FRANÇAIS EXPRIMENT UNE IMAGE « A PRIORI » DE LA FILIÈRE QUI NE S'ANCRE PAS DANS UNE RÉALITÉ TANGIBLE

- **65%** des Français pensent que les acteurs de la filière sont de grandes entreprises ou des filiales de groupes multinationaux
  - **Deux Français sur trois** sont incapables spontanément de citer une entreprise du secteur
  - La première entreprise française citée est Vilmorin, par **16%** des Français, loin derrière Monsanto (54%)
  - La diversité des métiers de la filière est **ignorée**
- 70% des sélectionneurs sont des coopératives ou des PME
  - Des acteurs nombreux
    - ❖ 73 entreprises de sélection
    - ❖ 225 entreprises de production
    - ❖ 18 200 agriculteurs multiplicateurs
    - ❖ 23 000 points de vente
  - Cinq métiers
    - ❖ Les entreprises de sélection
    - ❖ Les entreprises de production
    - ❖ Les agriculteurs multiplicateurs
    - ❖ Les distributeurs
    - ❖ Les agriculteurs utilisateur
  - **15 000 emplois** dans l'ensemble de la filière

## DES SEMENCES...AUX SEMENCIERS : PERCEPTIONS PARADOXALES

**LES FRANÇAIS ONT DES REPRÉSENTATIONS POSITIVES SUR LES SEMENCES, QUI NE SE TRADUISENT PAS AU NIVEAU DES ACTEURS DE LA FILIÈRE**

- Les Français sont largement conscients du rôle des variétés de semences dans le goût (**90%**), la qualité sanitaire (**87%**), la résistance aux parasites et aux bactéries (**92%**)
  - **69%** des Français pensent que les nouvelles variétés ont un effet positif sur la variété des produits alimentaires
  - Paradoxalement, les entreprises qui créent les nouvelles variétés de semences utilisées par les agriculteurs sont globalement mal notées (**plus d'une personne sur deux** leur attribue une note inférieure à la moyenne)
- L'image des semenciers dans leur dimension de chercheurs est souvent « cannibalisée » par le débat sur les OGM
  - La diversité des techniques de recherche est ignorée. Parmi les nombreuses disciplines sur lesquelles la recherche s'appuie figurent :
    - ❖ La biologie moléculaire, l'agronomie, la phytopathologie, la génétique, les biotechnologies, la bioinformatique...

## LA PRECARITE DU CADRE JURIDIQUE FRANÇAIS EST MECONNUE

### UNE PERCEPTION FLOUE DES ENJEUX RELATIFS À LA PROTECTION INTELLECTUELLE SUR LES SEMENCES

- **81%** des Français pensent que les semenciers français déposent un brevet pour protéger leurs découvertes
- **80%** d'entre eux ne connaissent pas le système du Certificat d'obtention végétale (COV)
- **Pourtant plus des deux tiers (70%)** déclarent en apprécier le principe
- Enfin, **les deux tiers (64%)** trouveraient normal que les agriculteurs puissent ressemer gratuitement une partie des récoltes obtenues avec cette variété

- La France, comme les 67 pays membres de l'Upov, applique le système du **Certificat d'Obtention Végétale (COV)**. Ce système est reconnu par la législation de l'UE. Le COV permet de rémunérer le créateur de variétés et garantit un accès total et gratuit pour les usages privés et de recherche
- **Législation dépassée** : voté par le Sénat en 2006, le projet de loi relatif aux obtentions végétales n'a toujours pas été mis à l'ordre du jour à l'Assemblée Nationale
- Près de la moitié des surfaces céréalières en France sont issues de semences fermières. **Des systèmes équitables pour réglementer l'utilisation des semences de fermes** sont possibles (à l'instar de l'accord 2001 sur le blé tendre)

## UNE FAIBLE PERCEPTION DES ENJEUX DE RECHERCHE SOUS-JACENTS

### LES ENJEUX DE LA RECHERCHE PRIVÉE NE SONT PAS SPONTANÉMENT ASSOCIÉS À CEUX DE LA RECHERCHE SUR LES SEMENCES

- Les Français ont conscience que les semences réclament un effort de recherche et **1/3** d'entre-eux sait qu'elles sont créées à partir de variétés existantes
- **La grande majorité (91%)** pense qu'il est légitime lorsqu'on a investi dans un effort de recherche que l'on puisse protéger sa découverte et avoir l'exclusivité de son utilisation commerciale

- La totalité des semences produites en France sont **créées à partir de variétés existantes**
- Le secteur semence consacre **12%** de son chiffre d'affaires à la recherche (vs. 14% dans la pharmacie et 1% dans l'agroalimentaire)
- Les **73 entreprises** de sélection emploient **2 200** personnes dans la recherche. Il faut **10 ans en moyenne** pour créer une nouvelle variété
- Une collaboration en amont avec des organismes publics (ex. INRA) et en aval avec les agriculteurs et l'industrie agroalimentaire
- Une recherche en faveur de l'agriculture durable : dans le domaine du blé, par exemple, le GNIS gère le Fonds de soutien à l'obtention végétale (FSOV) qui a déjà financé 31 programmes et financera **10 nouveaux programmes** en 2010

## CONCLUSIONS

- Les Français expriment leur confiance dans la façon dont l'État organise la filière
- Le principe d'une inscription des variétés végétales à travers le catalogue est légitimé
- La mission et les intérêts du secteur semence sont globalement en phase avec les priorités exprimées dans l'opinion, notamment en termes d'agriculture durable
- Le rayonnement international des semenciers français ne trouve qu'un faible écho sur la scène nationale
- L'image des semenciers, le plus souvent, est construite « a priori »
  - ❖ Elle ne s'ancre pas sur une connaissance de la réalité économique et sociale du secteur
  - ❖ Elle fait appel à des représentations analogiques peu valorisées (les excès de l'agriculture intensive, le débat sur les OGM...)
- Sur les enjeux juridiques, réglementaires et financiers qui conditionnent le développement et l'avenir de la recherche sur les semences, les perceptions sont floues et approximatives